



## PARC SOLAIRE A GUITALENS L'ALBARÈDE

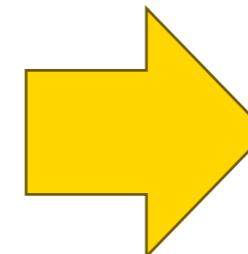
TERRAINS DU SIAEP DE VIELMUR- ST PAUL

Comité de projet  
10/09/2024

# CONTEXTE DU PROJET

## ► Projet porté par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Vielmur-St Paul :

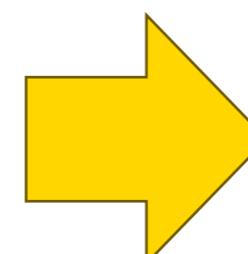
- Pérимètre de protection rapprochée abandonné en 2019
- Pérимètre de protection immédiate inexploité depuis l'AP du 12 novembre 2018 portant abrogation de la DUP du 31 juillet 1997
- Projet ENR attribué par AO en 2021 à SDMD



*Projet jugé « faisable » par l'ARS (Mme Guiraud) dont son souhait est de sécuriser le secteur.*

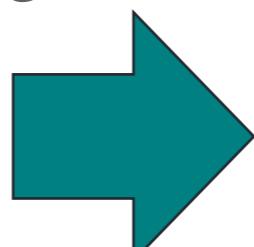
## ► Mise en œuvre d'un plan ambitieux de développement du SIAEP

- Réhabilitation du réseau d'eau,
- Renouvellement de son parc compteur
- Sécurisation de ces ouvrages (stations et réservoirs)



*Assurer un service public de qualité aux habitants des 13 communes associées, en période d'inflation et de réduction des budgets*

## ► En phase avec la politique d'aménagement du territoire



### Extrait PADD 2019 :

#### ASSOCIER LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE A DES PRATIQUES DURABLES

**En favorisant le développement des énergies renouvelables**  
 Le territoire intercommunal est déjà inscrit dans la production d'énergie renouvelable[...]. La CCLPA souhaite poursuivre sa démarche en favorisant l'implantation de nouveaux dispositifs de production d'énergie renouvelable.

# 1 PROJET = 3 MISSIONS

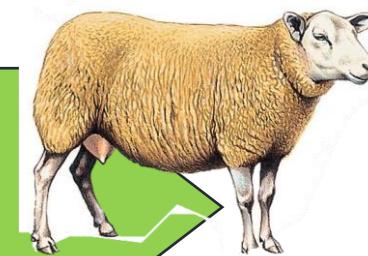


- la réhabilitation du réseau d'eau ;
- le renouvellement de son parc compteur ;
- la sécurisation de ses ouvrages (stations, réservoir).



## GAEC LALIEVE

- Crédit d'un atelier autonome d'ovins avec vente directe
- Entretien du site sous forme d'éco-pâturage en label agriculture biologique



- Production d'énergie renouvelable électrique verte
- Lutte contre les effets du changement climatique
- Participation citoyenne et collective (encouragée)



# CONCERTATION ANTICIPÉE AVEC ÉLUS ET CITOYENS

## ► 17/10/2022 : Rencontre de M. Raymond Gardelle, Maire de Guitalens L'Albarède :

- M. le maire est favorable au projet
- Déjà 3 projets solaires au sol en cours (~17 ha) sur la commune avec UrbaSolar à des stades +/- avancées
- A partir de 15 ha de projets, M. le maire évoque la possibilité de créer un PS sur la commune

► 05/01/2023 : Vote du Conseil Municipal de Guitalens l'Albarède sans présentation du projet et des mesures paysagères envisagées par le porteur du projet : **avis favorable ancien PPR et avis défavorable PPI.**

► 10/09/2024 : Comité de projet



## ► 26/10/2022 : Rencontre de M. Thierry Bardou, Président de la CCLPA et de M. Christian Galzin, Vice-Président en charge de l'urbanisme :

- Création PLUi en cours mais aucun site PV n'a été ciblé (politique interne)
- Discussion autour d'un zonage approprié « verrouillage PPI/PPR » comme souhaité par ARS
- Projet soutenu par la CCLPA bien que zonage A ciblé dans PLUi ne correspondant pas aux activités préconisées dans l'AP ARS

► 30/06/2023 : Participation à l'Enquête Publique du PLUi

► 17/04/2023 : Présentation devant le Conseil Municipal de Guitalens L'Albarède :

- Analyse des impacts paysagers et mesures d'évitement et de réduction présentées.
- Demande par le CM de nouveaux PHOM

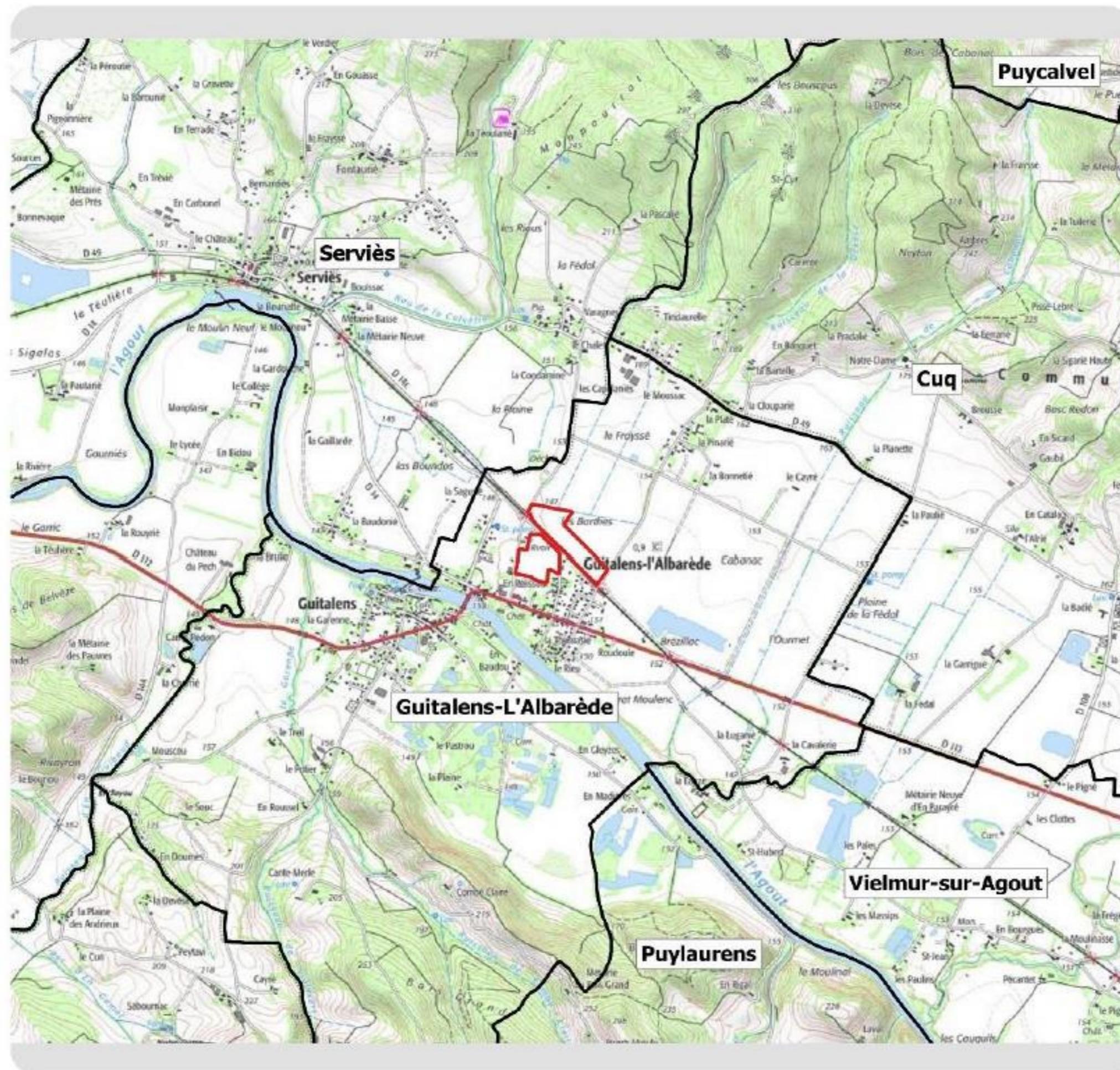
► 11/04/2024 : Permanence publique

- Analyse des impacts paysagers et mesures d'évitement et de réduction présentées.
- Demande par le CM de nouveaux PHOM

**Mise en ligne d'une page d'information web** pour tenir informé régulièrement les citoyens de l'avancement du projet

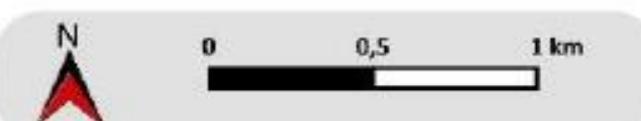
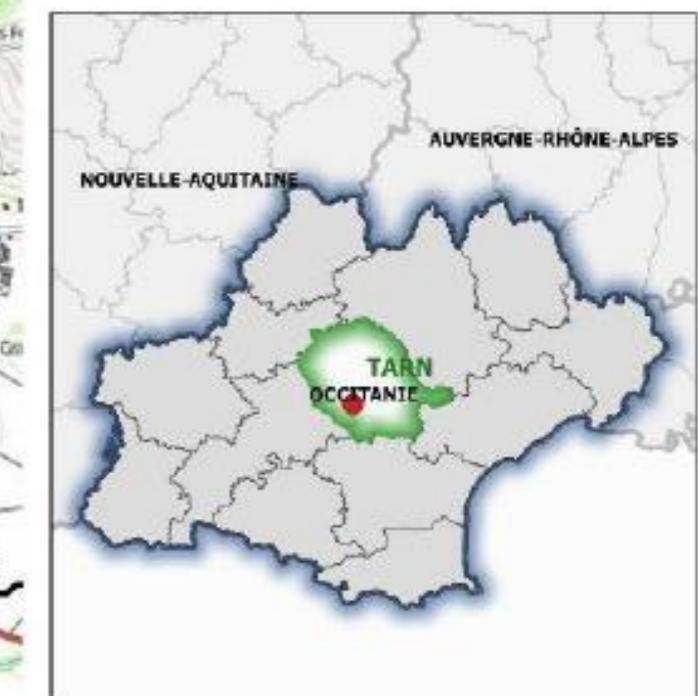
# LOCALISATION DE L'AIRE D'ÉTUDE

## ÉCHELLE COMMUNALE



**Aire d'étude**  
■ Aire d'étude immédiate

**Limites administratives**  
■ Commune



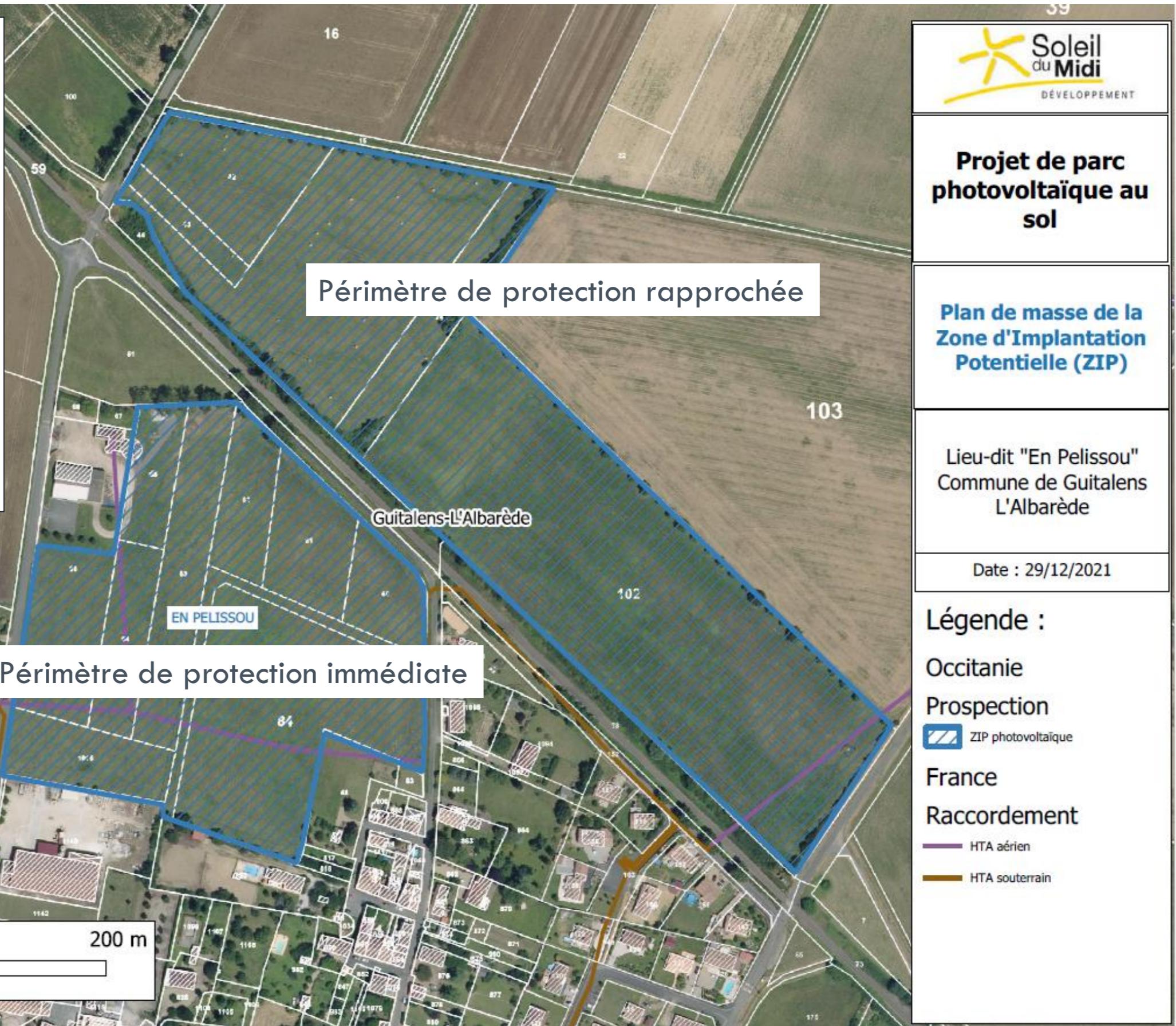
Date de réalisation : Mars 2023  
Logiciel utilisé : QGIS 3.22.4-Białowicza  
Sources : SCAN 25 TOPO®

Référence : 2022-000024

# AIRE D'ÉTUDE INITIALE

## ► Informations sur la zone d'études :

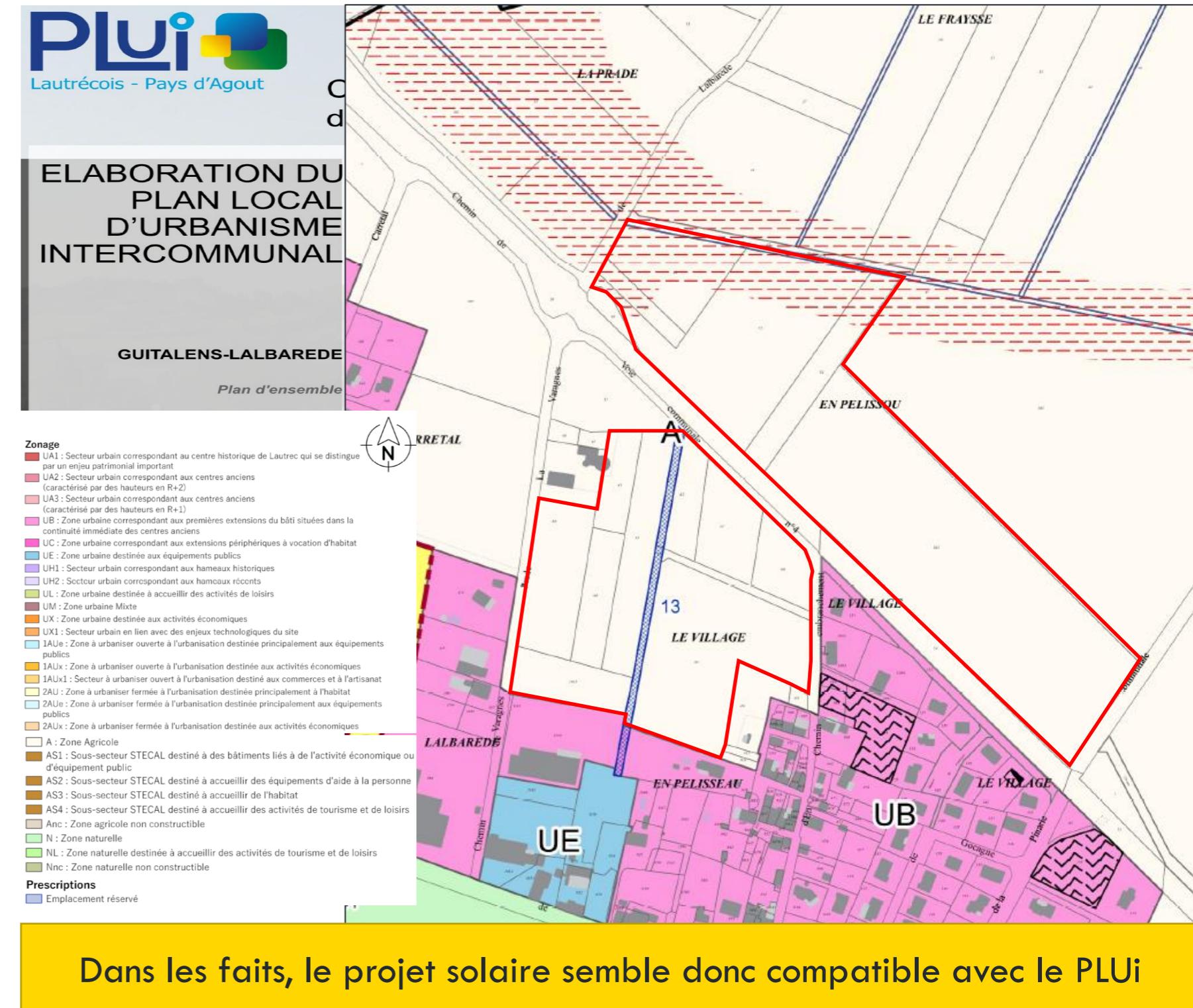
- 15 parcelles cadastrales
- Surface exploitable de 10,6 ha
- Propriété du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP)
- Déclassement du périmètre de protection rapprochée (2019)
- Souhait de l'ARS de « verrouiller » le périmètre de protection immédiate



# DOCUMENTS D'URBANISME APPLICABLES

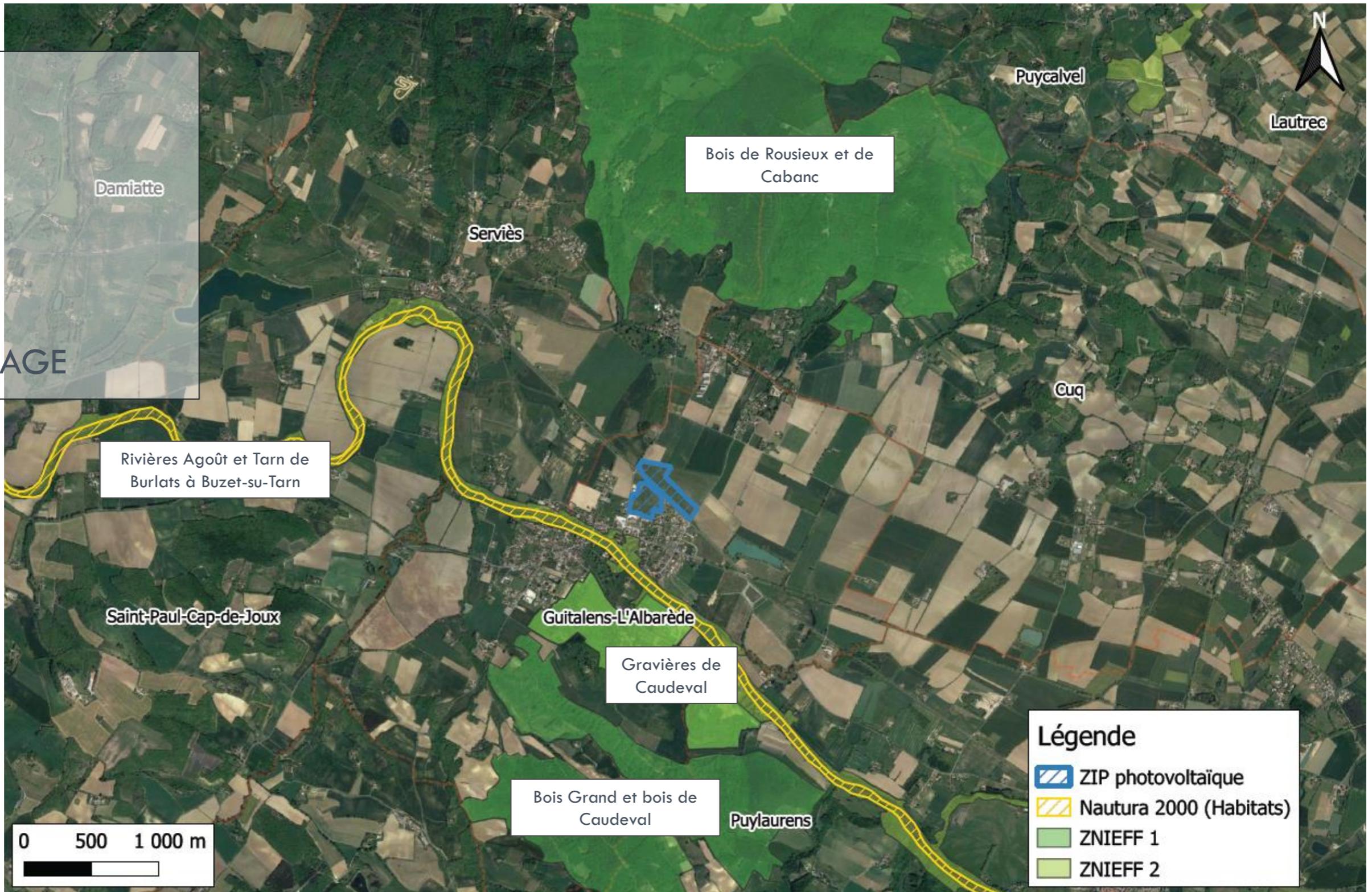
## ► PLUi de la CCLPA, approuvé le 5 mars 2024, explications de Mme Gloriès, chargée d'urbanisme, le 04/03/24 :

- Pas de zonage dédié aux projets EnR
  - Terrains étudiés classés en zone agricole A :
    - Ne regroupe pas seulement des parcelles agricoles cultivées ;
    - Sont autorisées les sous-destinations affiliées « Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés » dont les projets de type ENR font partie.
  - Emplacement réservé n°13 traverse, du nord au sud, l'ilot sud du projet :
    - Correspond à un «Aménagement d'une voie d'accès, avec cheminement doux, [...] » ;
    - Cet ER ne semble pas impacter au-delà le projet;
    - La mise en place du projet ne va pas à l'encontre de cette contrainte urbanistique.



# ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Hors ZNIEFF 1
- Hors ZNIEFF 2
- Hors NATURA 2000
- Hors PNR
- Hors zone humide SDAGE



# ENJEUX PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS

- Dans MH500 Château-Haut et son parc
- Hors site classé
- Hors site inscrit
- Hors SPR (ex-AVAP, ZPPAUP)

**Château-Haut et son parc**  
Protection au titres des abords de monuments historiques depuis le 10/04/1991



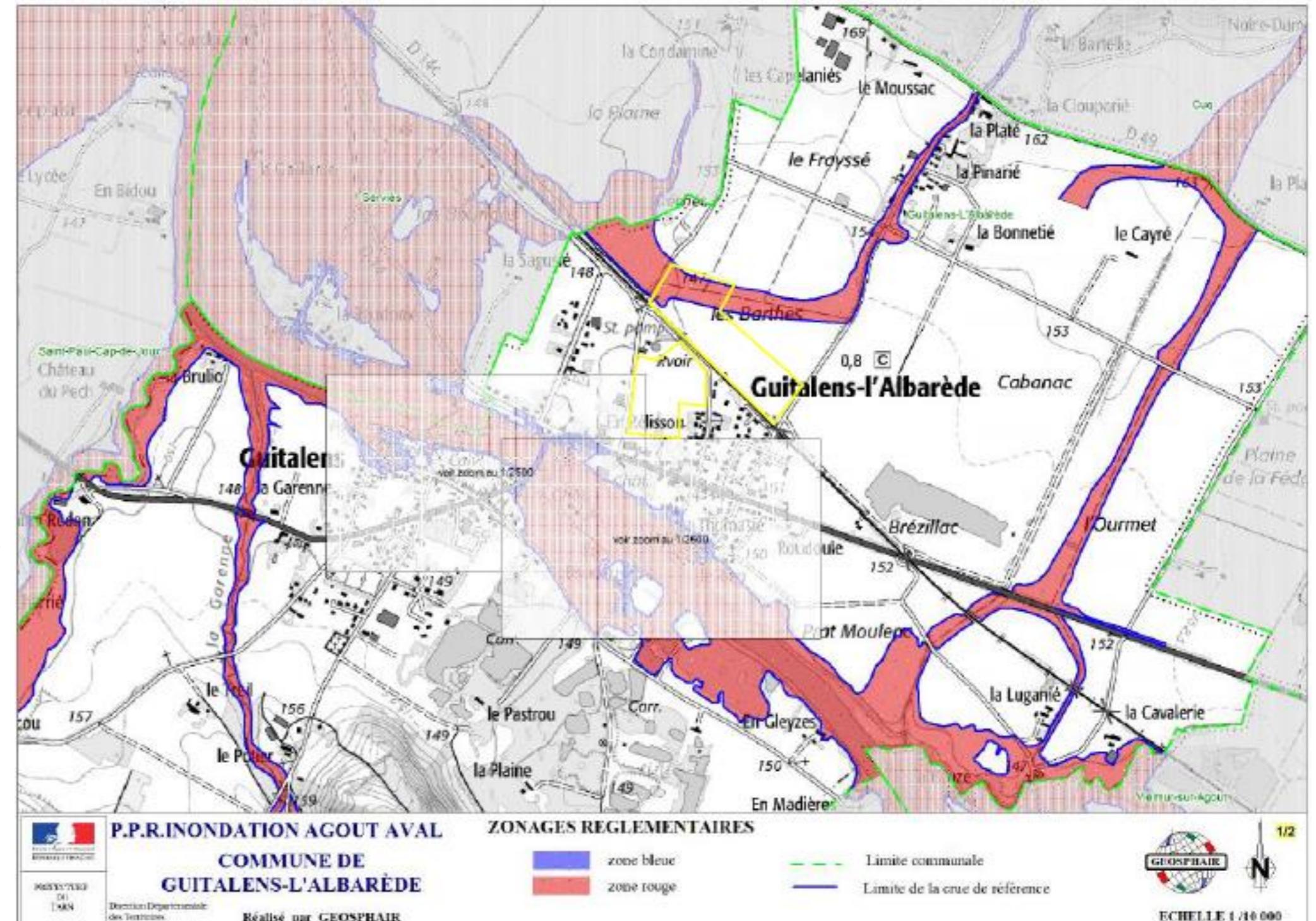
- Aucune visibilité réciproque constatée par l'UDAP
- Enjeux de préservation du paysage rural de la vallée et du tissu urbain existant

# RISQUES D'INONDATION

► PPRI Agout Aval de Castres approuvé le 28 février 2022

► En zone « rouge » sont notamment autorisés les « occupations et utilisations du sol [...] à condition :

- qu'elles n'aggravent pas les risques,
- qu'elle ne présentent qu'une vulnérabilité restreinte,
- qu'elles respectent les principes de prévention et de sauvegarde des biens et des personnes,
- qu'elles respectent les prescriptions listées [dans le règlement du PPRI]. »



## Conclusion de l'étude hydrologique

Le projet d'implantation des panneaux photovoltaïques au sol ne sera pas de nature à aggraver les risques liés à une potentielle inondation :

- Les panneaux seront surélevés, ne présentant donc pas de vulnérabilité restreinte.
- Le local technique sera implanté en dehors d'une zone d'aléa.
- Enfin, aucun personnel ne sera présent au droit de l'installation en dehors des phases de maintenance.

# CARTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES PAR APPLICATION DES CRITÈRES ALTERNATIFS « SOL » ET « VÉGÉTATION »

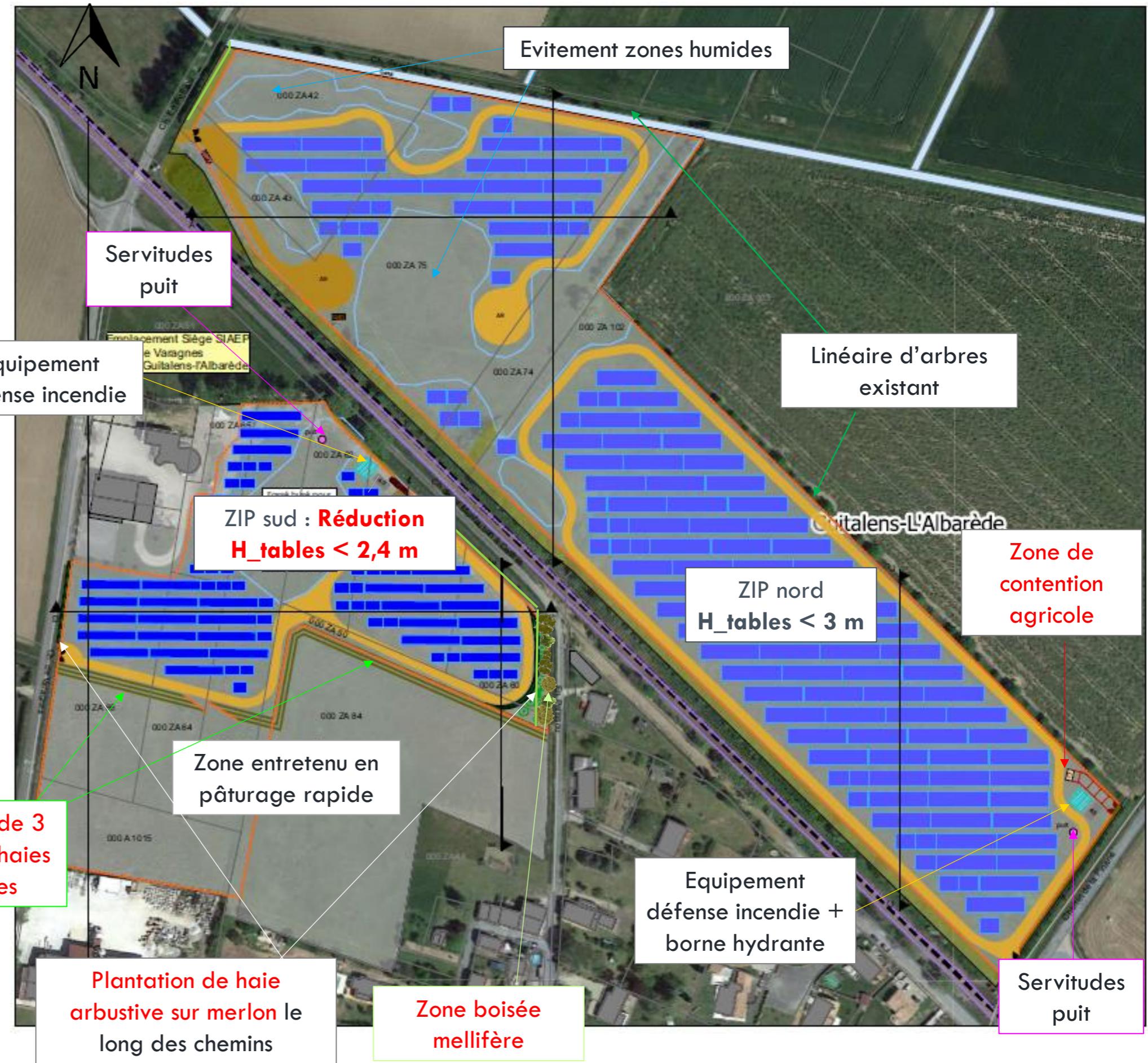
## CONCLUSION SUR ZONES HUMIDES

- ▶ Bien que d'après la bibliographie, aucune zone humide identifiée à l'échelle nationale, régionale et départementale n'est présente au sein de l'aire d'étude
- ▶ Le croisement des critères « végétation/ habitat » et « sol » a permis de mettre en évidence 2 zones humides d'une surface cumulée de 1,3 ha et un linéaire de 230 ml de zones humides « végétation/ habitat » :
  - ruisseau de la Devèse
  - formations à *Pulicaria dysenterica*, *Cyperus longus* et *Equisetum*



# RÉALISATION ENVISAGÉE

- Surface exploitable de 8,84 ha
- Potentiel en puissance de 6,135 MWc
- Production annuelle de 7,75 millions de kWh
  - Equivalent de la consommation électrique d'environ **6562 habitants** (hors chauffage et ECS) soit **~46% de la population de CC Lautrécois-Pays d'Agout**
  - GES/Réchauffement climatique : **1727 Tonnes de CO2 évités**
- Investissement de 5 millions d'euros
  - ≈ 30% reviendra aux entreprises locales ou régionales
- ZIP Sud (PPI inexploité) : Lestage par longrine
- ZIP Nord (PPR abandonné) : Anchage par pieux battus



# INSTALLATION D'UN AGRICULTEUR SUR UN ATELIER OVINS



Pâturage permanent sur la partie nord avec installation de l'atelier : taux de chargement (25 à 30 brebis → 5/6 brebis/ha)

## ► Objectifs visés

- Production d'un lot d'agneaux à l'herbe (25/30 mères max), conduit en plein air et sous le label Agriculture Biologique par le GAEC LALIEVE présent sur Guitalens l'Albarède
- Transmission à terme à un apprenti agricole actuellement présent sur l'exploitation
- Gain de valeur agricole, ou pleine activité agricole sur la totalité des terrains.

## ► Plus-values recherchés

- Aide à l'installation par (1) subvention d'équipements (une zone de contention afin d'assurer les soins et le suivi, un point d'eau et plusieurs abreuvoirs), (2) suivi prairial et technico-éco de l'installation et (3) indemnité d'exploitation ;
- Adaptation de l'activité agricole au changement climatique :

- Contre les fortes chaleurs (ombrage), le vent, les intempéries
- Dimintion du stress

Abris



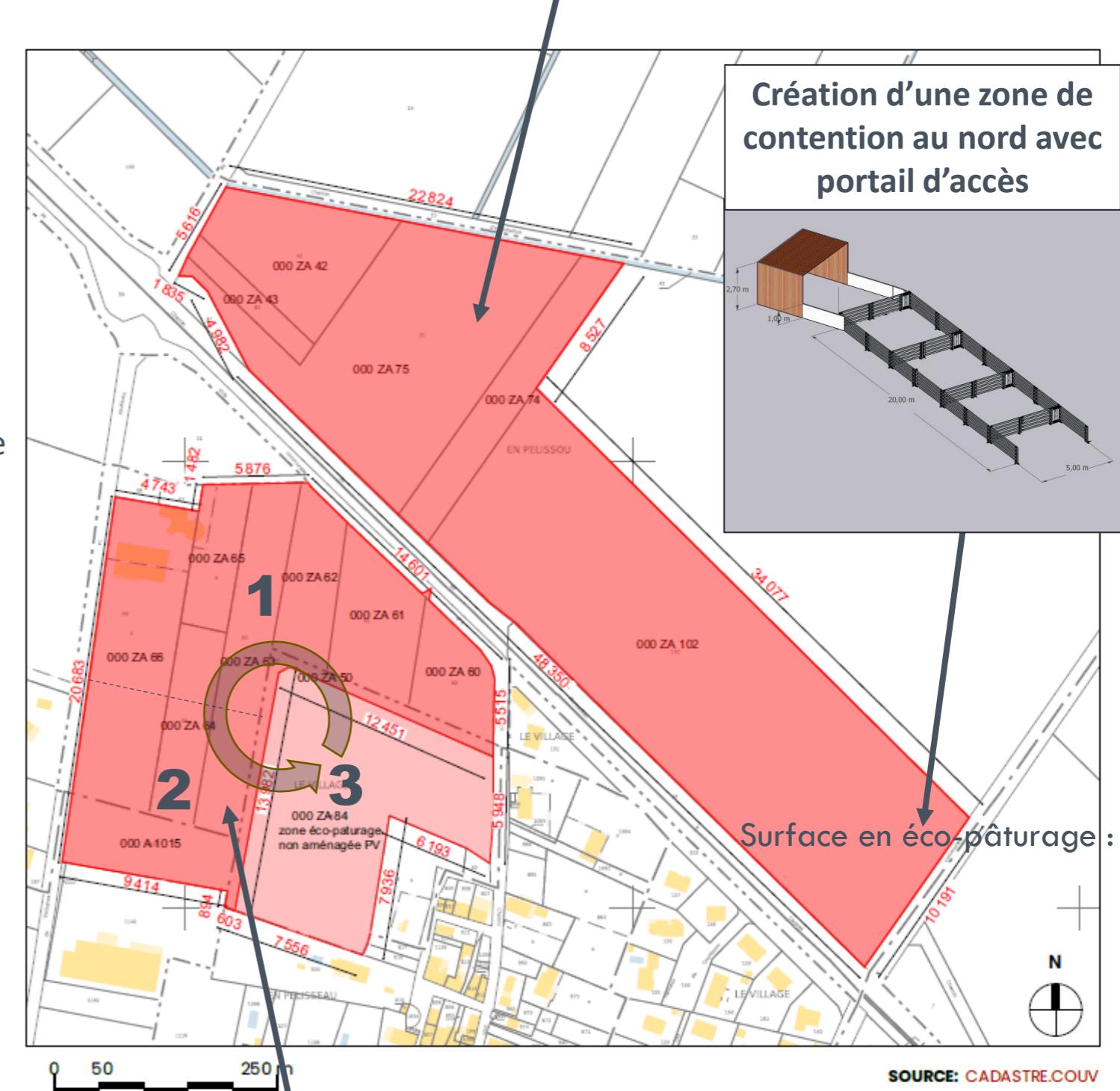
- Optimisation de la poussée de l'herbe par l'ombrage des panneaux
- Création d'un microclimat

Pousse de l'herbe



- Nouvelle surface de pâturage
- Espace sécurisé avec mise en place de matériel nécessaire : clôture, abreuvoir etc.

Eleveur



Sur la partie sud, pâturage rapide d'entretien sur 3 parcs à partir de fin juin : rythme de 7 à 8 jours (moyenne et selon l'appréciation de l'éleveur) contrôlé par SIAEP

# PHOTOMONTAGE

## VUE EST, CHEMIN « EN PELISSOU »



# RETOMBÉES POUR LE TERRITOIRE

## ► Participation aux politiques publiques\* avec :

- Les **20 premières années**, **~36 500 €/an** de retombées fiscales (IFER, CFE, CVAE, TFPB hors TA) réparties sur le bloc communal et le département ;
- Puis **~66 500 €/an** à partir de la **21ième année** ;
- TA de **~22 000 € à la Date d'Ouverture du Chantier (DOC)**.

(\*) Estimation faite sur la base des taux 2023

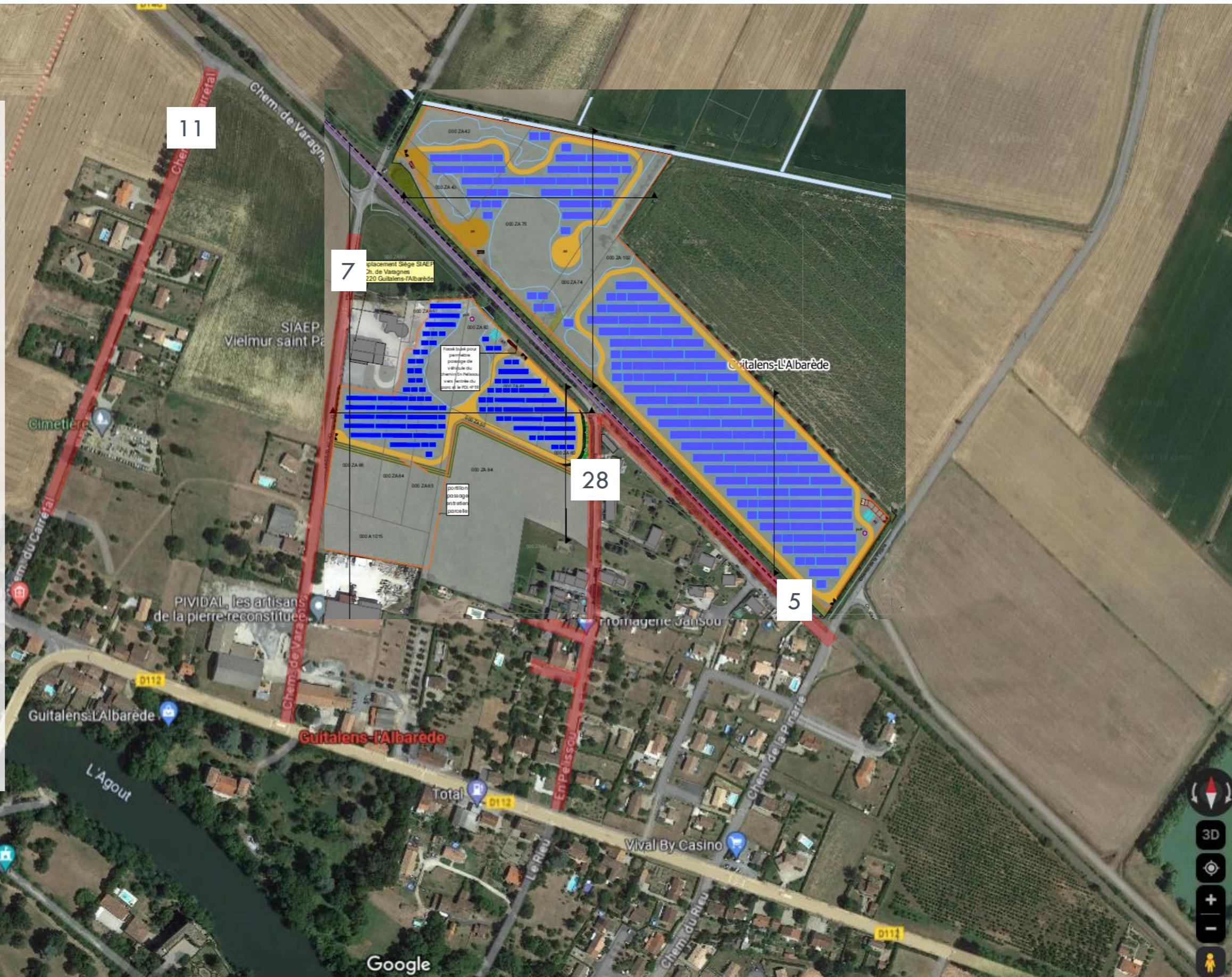
## ► Versement de la compensation collective agricole de 14 700 € sur le fond ASA « Irrigation Saint-Paul »

# MISE EN PLACE D'UNE MESURE EXCEPTIONNELLE

*DU FAIT DE LA PROXIMITÉ DES HABITATIONS*

## OPERATION « COUP DE POUCE ENERGETIQUE »

- ▶ Volonté du porteur de projet de s'engager auprès de la population sur un **meilleur partage des retombées économiques** liées à la production d'énergie photovoltaïque.
- ▶ Plus simple à mettre en place que l'**autoconsommation collective** et économiquement équivalente, elle **impacte directement le portefeuille** des riverains les plus proches du parc solaire et évite que l'énergie produite non consommée soit perdue
- ▶ ~50 foyers (identifiés de part et d'autre des lignes rouges sur la carte ci-dessous) seront concernés par cette mesure.



# CONTACTS SOLEIL DU MIDI



Gérant : Benoit PRADERIE

Email : [benoit.praderie@soleildumidi.fr](mailto:benoit.praderie@soleildumidi.fr)

Portable : 06 84 27 38 29

Directeur Technique : Cyril DARNIS

Email : [cyril.darnis@soleildumidi.fr](mailto:cyril.darnis@soleildumidi.fr)

Portable : 06 79 06 63 90

Cheffe de projet: Anaïs DENIS

Email : [anais.denis@soleildumidi.fr](mailto:anais.denis@soleildumidi.fr)

Portable : 07 86 89 49 72